

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FSL ENERGIE

dafe2020



FONDS SOLIDARITE LOGEMENT
DE LA VIENNE

Maison de l'habitat
Téléport 2 - Avenue René Cassin
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

05 49 47 28 86

TRAVAILLEUR SOCIAL (réservé service social)

Organisme :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

IDENTIFICATION FAMILLE

DEMANDEUR

N° allocataire CAF/MSA :

N° SS : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

NOM :

Prénom :

Date de naissance : | | | | | | | | | |

CONJOINT

N° allocataire CAF/MSA

N° SS: | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

NOM :

Prénom :

Date de naissance : | | | | | | | | | |

Adresse de correspondance
du demandeur :

N° Tél : Mail :@.....

AIDES SOLLICITEES - ENERGIE

Nature de la dette : Electricité Gaz Fioul Bois Bouteilles de gaz Eau Autres

Entretien appareil de chauffage : Chaudière Chauffe eau Ramonage (sur devis à la demande)

Montant total de la dette : € (Le montant de la dette doit être d'un maximum de 1 500 €)

Aides sollicités

Un prêt d'un montant de : € Pour :

Un secours d'un montant de : € Pour :

Un secours d'un montant de : € Pour :

AM2E sollicitée OUI NON (Si oui, expliquez dans le cadre "EXPOSE DE LA SITUATION)

Aide(s) précédente(s) (A remplir obligatoirement par l'USAGER) *

Si vous avez bénéficié d'une aide du FSL sous la forme d'un prêt, celui-ci est-il soldé ? OUI NON

Si non , expliquez pourquoi en page 3, dans l'espace réservé aux motifs

PERSONNES VIVANT REGULIEREMENT AU FOYER

Lien de Parenté	Nom	Prénom	Date de naissance (JJ/MM/AA)	Situation professionnelle ou scolaire

Logement actuellement occupé : Locataire : Propriétaire : Logé à titre gratuit :

Mode de chauffage : Surface du logement : m² Nombre de Chambre : DPE :

Charges liées au logement actuel	Montants
(a) – Loyer hors charges	
(b) – Charges locatives mensuelles (versées au propriétaire)	
(c) – Aides au logement	
(a+b-c) – Taux d'effort (résiduel de loyer)	

SITUATION FINANCIERE

Ressources, Mois de référence : **(mois précédent la demande)**

Nature des ressources	Demandeur	Conjoint	Enfants	Autre personne
Revenus d'activité : Salaire net imposable <u>ou</u> pour les travailleurs indépendants, justificatifs des 3 derniers mois (RSI).				
Indemnités Pôle emploi : (ARE, ASS, AREF)				
Prestation familiales CAF / MSA (hors AL, APL):				
Aide au logement (AL ou APL) :				
Prestations Sécurité Sociale : Invalidité Retraite IJ				
Pensions reçues: Alimentaire Civile Militaire				
Pensions alimentaires versées : (fournir justificatif de paiement)				

SITUATION FINANCIERE (suite de la page 3)

Détails charges mensuelles - Créanciers	Reste à payer	Mensualités

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à transmettre les justificatifs nécessaires à l'instruction de ma demande.

Fait à : _____ le : _____
Monsieur Madame

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, destiné à instruire votre demande de FSL dans le cadre du maintien dans le logement.

Le CD86 est le responsable du traitement. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique (Article 6-1 E du RGPD).*

EXPOSE DE LA SITUATION

Qualité du signataire : _____

Le _____

Signature :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER (cocher les cases correspondantes)

- Justificatifs des ressources de tous les membres du foyer des 3 mois précédant la demande (salaires, pôle emploi, retraite, indemnités journalières, pension alimentaire, d'invalidité, etc...)
- Pièces d'état civil des personnes vivant au foyer (carte d'identité, passeport, livret de famille, titre de séjour)
- Dernière quittance de loyer ou avis d'échéance du logement ou justificatif de prêt immobilier
- Facture recto-verso ou devis du fournisseur avec montant de la dette

Informations importantes :

- Dans le cas d'une aide sous la forme d'un prêt, le retour du « contrat de prêt » signé, conditionne le déblocage des aides du FSL.
- Pour l'octroi de toutes aides du FSL de la Vienne, la situation du ménage au regard du FSL est examinée et plus particulièrement sur le respect d'engagements antérieurs (remboursements de prêts).

* MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de FSL dans le cadre du maintien dans le logement

L'Association FSL86 est le responsable du traitement. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique (Article 6-1 E du RGPD).

Le FSL s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- Le code de l'action sociale
- la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement et de ses décrets d'application ;
- le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Vienne en vigueur
- la délibération de l'assemblée départementale du 20 décembre 2013 adoptant le présent règlement intérieur du FSL ;

Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entrainera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs de l'Association FSL86 et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

Le service instructeur de l'Association FSL86, Les organismes sociaux, type Maison Départementale de la Solidarité, Les CCAS, Les mairies, les associations tutélaires, Les associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, Les hôpitaux, foyers logements, maisons de retraite, Les bailleurs sociaux et publics, Les distributeurs d'énergie : eau, gaz, électricité, et téléphone, La CAF et la MSA, La commission de surendettement, La CPAM.

Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ou famille ayant formulé la demande et à l'organisme qui a saisi le FSL ;

L'association FSL86 informe les fournisseurs, les bailleurs, la commission de surendettement, l'organisme payeur de l'aide au logement (CAF, MSA) de la décision sans préciser les motifs.

Les données enregistrées sont conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de traitement de votre dossier, de l'exécution de nos prestations et du respect de vos engagements (remboursement de prêts). Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la sécurité de vos données personnelles. Vos données sont ensuite traitées conformément aux prescriptions des Archives départementales dans le respect du code du patrimoine.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que d'un droit de limitation de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes.